



DECISION N° 31/D/FEICOM/DG DU 08 OCT 2026

Pour l'acquisition des pièces de rechange pour le parc informatique du FEICOM.

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

26/N° 31/DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SM/SMAB



LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur **AKOA PHILIPPE CAMILLE**, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu de la Demande de Cotation N°008/DC/FEICOM/CIPM/ 2026 du 04 aout 2026 pour l'acquisition des pièces de rechange pour le parc informatique du FEICOM.

DECIDE:

Article 1^{er} : L'entreprise GLS-INTER SARL, BP : 00 Douala, TEL 693 83 55 50 ; N°C : M081914038531Q, N°RC : RC/DLA/2019/A/3928 est déclarée adjudicataire de la Lettre – Commande issue de la Demande de Cotation visée supra, pour un montant de **vingt huit millions cent deux mille quatre cent trois (28 102 403) francs CFA TTC**. Elle compte exécuter la Lettre-Commande dans un délai de **vingt-et-un (21) jours**, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer la prestation.

Article 2 : Le Responsable de ladite entreprise est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement de la Lettre-Commande y relative.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, 08 OCT 2026

Philippe Camille Akoa

MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO;
- ✓ AFFICHAGE.